



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

94 N° 4 1972

«Nous avons été abreuvés d'un seul esprit».
Notes sur 1 Corinthien 12,13b

Joseph HANIMANN (cjm)

p. 400 - 405

<https://www.nrt.be/es/articulos/nous-avons-ete-abreuves-d-un-seul-esprit-notes-sur-1-corinthen-12-13b-1273>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

« Nous avons été abreuvés d'un seul Esprit »

NOTE SUR 1 Co 12, 13 b

Les chapitres 12 à 14 de la première Epître aux Corinthiens sont consacrés au problème des charismes dans l'Eglise de Corinthe. Le développement dans son ensemble est présenté selon le schéma A B A', assez courant chez Paul ; il débute au ch. 12 par un enseignement sur l'origine et la raison d'être des charismes : après avoir distingué les manifestations charismatiques chrétiennes de celles qui peuvent leur ressembler dans le paganisme (v. 1-3), Paul insiste avec force sur l'origine commune de ces charismes, qui est l'Esprit ; charismes offerts dans leur diversité même, pour un même but, qui est le bien de la communauté (v. 4-11).

Pour appuyer cet enseignement, Paul énonce alors la comparaison du corps, dont les membres divers concourent au bien de l'ensemble (v. 12), mais avant de la développer (dans les v. 14 s.) il veut rappeler aux Corinthiens l'origine de leur unité : c'est le v. 13 : « Par un seul Esprit, tous nous avons été baptisés à un *seul* corps, soit Juifs soit Grecs ... et tous, nous avons été abreuvés d'un *seul* Esprit ». Paul assigne à l'unité des chrétiens un double fondement : « Nous avons été baptisés à un *seul* corps » et « nous avons été abreuvés d'un *seul* Esprit »¹.

Le premier fondement est le baptême : « nous avons été baptisés » ; mais le second : « nous avons été abreuvés d'un seul Esprit » ? Les auteurs sont depuis longtemps divisés à ce sujet. Pour les uns, Paul fait allusion au baptême, dont il souligne un autre effet ; pour d'autres, il s'agirait de la confirmation ; pour d'autres enfin, de l'Eucharistie².

Sans vouloir reprendre le problème dans son ensemble, cette brève étude voudrait en réexaminer quelques aspects, dans l'espoir de mieux cerner la pensée exacte de Paul. Cette pensée, croyons-nous, peut se résumer en deux points : *d'abord*, Paul ne fait pas allusion à

1. Il ne s'agit pas ici d'étudier la signification exacte de l'expression initiale : « par un seul Esprit », qui peut évoquer l'Esprit comme *agent* dans l'action sanctificatrice, mais la suite du verset, qui offre deux éléments nettement parallèles, dont le deuxième, à cause même du parallélisme, a toute chance d'évoquer un rite sacramentel, où l'Esprit intervient comme *don*.

2. On trouvera un exposé détaillé des opinions dans R. SCHNACKENBURG, *Das Heilsgeschehen bei der Taufe nach dem Apostel Paulus*. Munich, Zink, 1950, p. 78-80. Voir aussi A. FEUILLET, *Le Christ, Sagesse de Dieu*. Paris, Gabalda, 1966, p. 101 s. ; P. BENOIT, *Exégèse et Théologie*. Paris, Le Cerf, 1961, t. II, p. 119.

l'Eucharistie ; *ensuite*, Paul ne fait pas allusion non plus au baptême proprement dit, mais au rite post-baptismal de l'imposition des mains, tel que Luc le décrit dans les Actes des Apôtres (8, 15 s. et 19, 5 s.) et par lequel était conféré le don de l'Esprit³.

Les auteurs qui voient dans notre texte une allusion à l'Eucharistie se basent sur le fait qu'il y aurait parallélisme avec 1 Co 10, 1-4. Ainsi A. Feuillet écrit : « Un grand nombre d'auteurs anciens et modernes rapportent le texte à l'Eucharistie. Malgré l'emploi de ἐπιπίσθημεν qui ferait supposer un acte unique, alors que la réception de l'Eucharistie se répétait (mais cet aoriste peut s'expliquer facilement par le précédent aoriste consacré au baptême, donc par un motif stylistique, les deux verbes étant liés), nous nous rangeons à ce dernier sentiment. En X, 4 la boisson est appelée « spirituelle » et les deux sacrements de baptême et d'Eucharistie sont unis ; cela fait croire qu'ils sont pareillement unis en XII, 13 et que « être abreuvé de l'Esprit », loin d'être synonyme d'« être baptisé en un seul Esprit », est une référence à la boisson eucharistique »⁴.

Mais en fait, l'éclairage du ch. 12 par le ch. 10 ne paraît pas probant pour la signification eucharistique de 12, 13b, car les deux contextes sont nettement différents : au ch. 10, le contexte est effectivement eucharistique : après avoir évoqué les événements du désert dans un langage qui veut mettre en relief leur signification typologique (d'où le qualificatif de « spirituel » donné à la nourriture et au breuvage), saint Paul en vient à la solution pratique du problème des idolâtres, en fonction de l'Eucharistie (v. 14-21). Dans ce sens, il est remarquable qu'au v. 4, après avoir employé l'aoriste (ἐπιπιν) pour parler du breuvage spirituel du désert, Paul passe aussitôt à l'imparfait (ἐπίνυν), ce qui évoque nettement, par contraste avec le baptême reçu une seule fois, l'Eucharistie qui se renouvelle ; dans le même sens, un peu plus loin, il emploie le présent (v. 16 s.).

Par contre, le contexte du ch. 12 est tout différent de celui du ch. 10 : au ch. 12, nous sommes dans le contexte des charismes ; or ceux-ci ont pour source et principe l'Esprit Saint : Paul le souligne fortement dans les v. 4 à 11, insistant en particulier (à cause de l'attitude des Corinthiens) sur le fait que c'est un seul et même Esprit

3. Le don de l'Esprit, dans la perspective des *Actes des Apôtres*, est à considérer comme l'extension à tous les baptisés du don de l'Esprit communiqué aux Apôtres, le jour de la Pentecôte (Ac 2, 38 ; 10, 47 ; 11, 15-17 ; 15, 8). Dans ce sens, il faut bien remarquer que, si Luc a surtout mis en relief les effets « externes » de ce don : prophétie et glossolalie, il ne nie pas une efficacité plus profonde : pour les Apôtres, il a été une « force » qui les a rendus capables de « témoigner » (Lc 24, 49 ; Ac 1, 8).

4. A. FEUILLET, *op. cit.*, p. 101-102.

qui est à la source de ces différents charismes. Dès lors, quand au v. 13 il voudra rappeler aux Corinthiens divisés le fondement de leur unité, il le fera en évoquant leur entrée dans l'Eglise *par le baptême* qui les a unis dans l'unique corps du Christ et, en lien avec le baptême, *par le don* d'un seul et même Esprit.

C'est ainsi comprise que l'expression « nous avons été abreuvés d'un seul Esprit » prend tout son relief : c'est d'abord l'insistance sur « un seul Esprit » qui fait écho à l'insistance identique dans les v. 4 à 11. C'est ensuite le verbe à l'aoriste ἐποτίσθημεν, ce qui évoque, comme son parallèle ἐβαπτίσθημεν, une action qui n'a lieu qu'une fois, alors que dans l'explication « eucharistique », cet aoriste fait difficulté et qu'il faut recourir à l'argument du « motif stylistique ». C'est enfin le verbe ποτίζω qui fait écho à tous les textes de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui mettent en relief la plénitude de l'Esprit, donnée aux temps messianiques (*Ex* 36, 26-27), à travers l'image de l'eau : *Is* 32, 15 ; 44, 3 ; *Jn* 4, 13 s. ; 7, 37-39, ou du moins des termes qui l'évoquent (en particulier le verbe ἐκχέω) : *Jl* 3, 1 ; *Za* 12, 10 ; *Ac* 2, 17-18 (reprenant *Jl*) ; 2, 33 ; 10, 45 ; *Rm* 5, 5 ; *Tt* 3, 6. Il faut ajouter à ces textes l'expression chère à Luc : « être rempli de l'Esprit Saint » : *Lc* 1, 15, 41, 67 ; *Ac* 2, 4 ; 4, 8, 31 ; 9, 17 ; 13, 9. Bref, ainsi comprise comme une allusion au don de l'Esprit, l'expression de *1 Co* 12, 13b n'offre plus de difficulté, tandis qu'elle paraît étrange pour signifier l'Eucharistie.

Reste alors à préciser le lien entre le baptême et le don de l'Esprit : Paul relie-t-il ce don immédiatement au baptême, comme un de ses effets, ou bien le relie-t-il à un rite ultérieur distinct ? C'est ici que restent en présence les deux autres hypothèses : pour les uns, Paul ferait allusion au baptême, pour les autres, à la confirmation.

En fait il semble très difficile, à partir du texte lui-même, d'arriver à une certitude, car, comme le remarque R. Schnackenburg⁵, Paul, dans le domaine sacramentaire, s'intéresse plus à la réalité profonde qu'aux rites eux-mêmes. Et ceci vaut aussi pour d'autres textes, tels que *1 Co* 6, 11 ; *Ga* 4, 6, dans lesquels interviennent le baptême et l'Esprit Saint. Faut-il alors renoncer à y voir plus clair ? Non ; il y a, semble-t-il, moyen de sortir de l'impasse par un autre biais que l'affrontement direct avec les textes en question.

En effet, selon le témoignage des *Actes des Apôtres*, le baptême au nom de Jésus, pour la rémission des péchés, était normalement suivi d'un rite d'imposition des mains, par lequel était conféré le « don » de l'Esprit. C'est ce qui ressort nettement des deux récits : 8, 12-17 et 19, 1-6, qui éclairent l'énoncé de 2, 38, lequel, en lui-même,

5. *Das Heilsgeschehen...*, p. 80.

demeure ambigu. Or, tout porte à croire que Paul s'est conformé à cet usage : tout d'abord, dans le récit du ch. 19, c'est lui-même qui est en scène. Luc nous donne Paul lui-même comme un témoin de l'usage : après le baptême (v. 6) que Paul n'administre pas lui-même (selon sa coutume, dont il témoigne dans la première Épître aux Corinthiens 1, 14-17), il impose les mains, et les baptisés reçoivent l'Esprit, qui provoque aussitôt des manifestations d'ordre charismatique.

Certes, on pourrait objecter que ce témoignage vient de Luc, et non de Paul lui-même. Soit, mais il n'est pas pour autant sans valeur, car même si Luc avait mis lui-même ce geste au compte de Paul, par simple souci d'un parallèle avec Pierre, indéniable par ailleurs, rien ne permet de dire qu'il s'est trompé sur les usages eux-mêmes de l'Eglise primitive. Ses indications ont toute chance de refléter la réalité. Or, justement, nous savons que Paul lui-même est très soucieux, dans le domaine des rites et des usages, de faire ce que font les autres églises, d'être fidèle aux traditions ; à plusieurs reprises, précisément dans la première aux Corinthiens, il le souligne : 4, 17 ; 11, 16. 23 ; 14, 33b ; 15, 1-3. 11^e.

S'il en est ainsi, c'est-à-dire si Paul s'est lui-même conformé aux usages de l'Eglise primitive en ce qui concerne le baptême et le rite post-baptismal d'imposition des mains, par lequel était donné l'Esprit, source de manifestations charismatiques, il paraît alors hautement probable qu'en rédigeant le ch. 12 de la première aux Corinthiens, consacré à ces manifestations charismatiques, et plus spécialement le v. 13, il faisait allusion au baptême et au rite subséquent d'imposition des mains, par lequel les Corinthiens avaient été « abreuvés d'un seul Esprit ».

On perçoit dès lors toute l'importance de ce verset 13 : alors que, pour plus d'un auteur, on ne trouve dans les épîtres pauliniennes aucune allusion nette à un rite post-baptismal conférant l'Esprit⁶, nous pensons au contraire que Paul y fait clairement allusion, précisément dans ce verset 13, non pas directement en évoquant le rite lui-même, mais en soulignant son effet : le don de l'Esprit ; et cela

6. Voir J. CAMBIER : *Paul et la tradition*, dans *Concilium*, n° 20, p. 93.

7. Dans l'article *Confirmation* du *Dictionnaire de la Bible. Supplément* (1934), col. 142, J. COPPENS écrivait déjà : « les épîtres pauliniennes n'insistent pas explicitement sur la confirmation ». Il croyait néanmoins y trouver des allusions ; dans le même sens s'orientaient plusieurs auteurs catholiques, entre autres : Cornély, Prat, Huby, Meinertz. R. Schmackenbourg, au contraire, est plutôt négatif (*op. cit.*, p. 86), et avec lui d'autres auteurs récents, parmi lesquels A. FEUILLET, qui note, au sujet de *1 Co 12, 13* : « Une référence au sacrement de confirmation n'est guère vraisemblable : nulle part dans les épîtres pauliniennes on ne trouve d'indication claire au sujet de ce sacrement » (*op. cit.*, p. 102).

à la lumière de l'usage de l'Eglise primitive, explicité par Luc et suivi par Paul.

Et du même coup, semble-t-il, d'autres textes pauliniens, où il est question à la fois du baptême et de l'Esprit Saint, prennent un relief particulier, si l'on admet que Paul peut faire allusion au double rite : baptême et imposition des mains conférant l'Esprit. On songe, en particulier, dans la même épître aux Corinthiens, à la déclaration de 6, 11, où Paul présenterait ensemble les effets (« mais vous avez été lavés, vous avez été sanctifiés, vous avez été justifiés ») des deux rites distincts : « par le nom du Seigneur Jésus Christ », faisant allusion au baptême, et « par l'Esprit de notre Dieu », faisant allusion au rite d'imposition des mains. Dans la même épître encore, au début du ch. 10, la mention de la nuée *et* de la mer ferait allusion, par mode de typologie, au double rite, la mention de la nuée évoquant l'Esprit, celle de la mer, le baptême⁸. Mentionnons encore 2 Co 1, 21-22 ; Ga 4, 6, surtout si l'on doit donner à la litigieuse conjonction *ὅτι* le sens causal ; Ep 1, 13.

Par ailleurs, une constatation d'ordre général tendrait, elle aussi, à montrer que Paul distinguait baptême et don de l'Esprit. Dans Rm 6, consacré au baptême, avec précisément peut-être une certaine insistance sur le *rite*, il ne mentionne jamais l'Esprit : n'est-ce pas parce que, pour lui, le *don* de l'Esprit n'était pas lié immédiatement au baptême, mais à un *rite* ultérieur ? Inversement, dans Rm 8, consacré à la vie dans l'Esprit, il ne fait aucune mention explicite du baptême.

En somme, l'étude de 1 Co 12, 13b nous a conduit à admettre que Paul, avec l'Eglise primitive, telle que nous la décrit Luc dans les *Actes des Apôtres*, reconnaît un double rite d'initiation chrétienne : le baptême au nom de Jésus et l'imposition des mains qui confère le don de l'Esprit. Ce deuxième rite, par lequel est conféré le don de l'Esprit, fait évidemment penser à notre sacrement de confirmation ; c'est ce que souligne J. Dupont, à propos de Ac 8, 17 : « Imposition des mains, faite avec accompagnement de prières par les Apôtres, et qui confère aux baptisés un don (visiblement perceptible) de l'Esprit que Philippe était incapable de transmettre, malgré tous ses miracles : on reconnaît là les origines du sacrement de la confirmation »⁹.

8. Cf. G. MARTELET : *Sacrements, figures et exhortations en I Cor. X, 1-11*, dans RSR 44 (1956) p. 323-359, surtout p. 335-337. Voir aussi A. FEUILLET, *op. cit.*, p. 92 s., qui note l'influence probable du livre de la Sagesse sur Paul. A ce sujet, on peut se demander si l'influence de Sg 19, 7 n'explique pas la séquence *nuée-mer*, dans le texte paulinien, alors que la réalité chrétienne exigerait plutôt *mer-nuée*.

9. Dans *Les Actes des Apôtres*, Coll. Bible de Jérusalem, 1954, p. 86 note d.

Or, ces dernières années, le problème de la signification exacte de ce sacrement a été beaucoup étudié¹⁰, mais on n'a pas l'impression que ses données complexes aient été tellement clarifiées. C'est peut-être en partie à cause d'une théologie biblique insuffisante sur la question. Ainsi on a trop facilement affirmé que le don de l'Esprit était accordé au baptême, et l'on se trouvait finalement embarrassé par les deux textes de *Ac 8* et *19*¹¹.

Mais la réalité est peut-être différente, et les données de *Ac 8* et *19* ne sont probablement pas aussi isolées qu'on veut bien le croire. Nous pensons que chez Paul il y a des allusions précises, aussi, au double rite attesté par les Actes : baptême et imposition des mains, le don de l'Esprit étant relié à ce deuxième rite. Parmi ces allusions, la plus nette serait celle de *1 Co 12, 13*.

Si donc il faut admettre que le témoignage des *Actes des Apôtres* est appuyé par celui de Paul, il nous semble que se trouve nettement élargie la base biblique d'une théologie de la confirmation qui tend à mettre fortement en relief les liens très étroits de ce sacrement avec celui du baptême, du fait qu'il se présente comme son couronnement et son parachèvement par le don de l'Esprit¹².

F - 33 - Bordeaux
135, rue de Saint-Genès

Joseph HANIMANN, CJM.
Séminaire interdiocésain

10. Cf. notamment : P. Th. CAMELOT : *Sur la théologie de la confirmation*, dans *Revue des Sc. ph. et th.* 38 (1954) p. 637-657 ; *La Maison-Dieu*, n° 54 (1958) ; *Lumière et Vie*, n° 51 (1961).

11. Voir les réflexions de M. B. CARRA DE VAUX, dans *Lumière et Vie*, n° 51, p. 21.

12. En ce qui concerne la tradition patristique, on relira avec profit, dans un sens qui rejoint les conclusions de cette étude, l'article de J. LÉCUYER, *La confirmation chez les Pères*, dans *La Maison-Dieu*, n° 54, p. 23-52. Cf. aussi : B. LUYCKX, *La confirmation, sacrement de l'Esprit*, dans *Assemblées du Seigneur*, Bruges, n° 52, 1965, p. 62-93.